



PROCÈS-VERBAL

14 de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 7 OCTOBRE 2020** à 17 h 30. Compte tenu de la situation en lien avec la COVID-19, la séance a eu lieu à huis clos avec possibilité pour le public d'assister en direct à la webdiffusion. Le public a pu poser des questions au préalable par voie électronique et le président a répondu séance tenante.

SONT PRÉSENTS AU SIÈGE SOCIAL :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général

Monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif

SONT PRÉSENTS PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle trois (3) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration par courriel, période qui débute à 17 h 45.

À 17 h 50, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2020-144 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU LE 2 SEPTEMBRE 2020

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par monsieur Georges Bouelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 2 septembre 2020.

CA-2020-145 ADJUGER UN CONTRAT
PRODUITS COTTONIA 2000 INC.
ACQUISITION DE MASQUES À USAGE UNIQUE
6000007935

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à « **PRODUITS COTTONIA 2000 INC.** », un contrat d'acquisition de masques à usage unique, pour la période du 7 octobre 2020 au 6 octobre 2021, au montant de 888 350,83 \$, plus les taxes de 133 030,54 \$

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 021 381,37 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000007935).

	IMPUTATION
Compte	161010

CA-2020-146 ADJUGER UN CONTRAT
GARDIUM SÉCURITÉ INC.
SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ
6000006837

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par monsieur Georges Bouelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **GARDIUM SÉCURITÉ INC.**, un contrat de services d'une agence de sécurité, pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2023, au montant de **6 327 821,60 \$**, plus les taxes de **947 591,28 \$**

le tout pour un montant maximum pour la Société de **7 275 412,88 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000006837).

	IMPUTATION
Centre	78200
Compte	553330

CA-2020-147 ADJUGER UN CONTRAT
BRINK'S CANADA LIMITÉE
SERVICE DE TRANSPORT DE TITRES ET D'ARGENT PAR CAMIONS BLINDÉS
6000007201

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **BRINK'S CANADA LIMITÉE** un contrat de service de transport de titres et d'argent par camions blindés, pour la période du 7 octobre 2020 au 6 octobre 2025, au montant de 4 841 535, 98 \$, plus les taxes de 725 020,01 \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **5 566 555,99 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000007201).

	IMPUTATION
Centre	18300
Compte	553320

CA-2020-148 ADJUGER UN CONTRAT
SOLID CADDGROUP INC.
RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENTS AUTODESK
6000007628

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **SOLID CADDGROUP INC.** un contrat pour le renouvellement d'abonnements Autodesk incluant le support pour la période du 2 novembre 2020 au 1 novembre 2021, au montant de 1 268 568,60 \$, plus les taxes de 189 968,15 \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 458 536,75 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000007628).

	IMPUTATION
Centre	39210
Compte	552170

CA-2020-149 AUTORISATION
AUGMENTATION D'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR HONORAIRES JURIDIQUES
SHEAHAN S.E.N.C.R.L.

VU le rapport du directeur – Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour les honoraires juridiques d'une somme maximum de **125 000 \$** incluant taxes et déboursés à la firme **SHEAHAN S.E.N.C.R.L.**, spécialisée en litige et en droit de l'environnement, afin de continuer à défendre les intérêts de la STM dans le cadre des dossiers : 500-05-029797-972 STCUM c. Ville de Westmount et 500-05-039455-983 Ville de Westmount c. STCUM.

	IMPUTATION
Centre	13100
Compte	551250

CA-2020-150 ABROGATION DE LA RÉOLUTION CA-2020-102
LES INDUSTRIES ROUILLARD INC.
ACQUISITION DE CHAISES DE BUREAU
6000005460

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'abroger la résolution **CA-2020-102** du 2 juillet 2020, en vertu de laquelle le contrat d'acquisition de chaises de bureau avait été adjugé à l'entreprise « LES INDUSTRIES ROUILLARD INC. » à la suite de l'appel d'offres public 6000005460.

CA-2020-151 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 17 h 55.

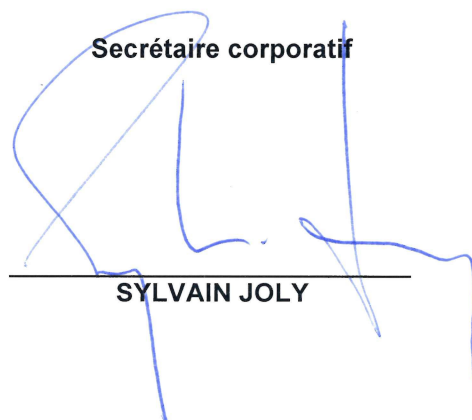
Les résolutions CA-2020-143 à CA-2020-151 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

Président du
conseil d'administration



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 7 OCTOBRE 2020 À 17 H 30

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
<u>QUESTION 1</u>	
Madame Rachel Genest	<p>« Bonjour,</p> <p><i>Je suis une résidente du quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. J'habite sur la rue De Jumonville et le 21 septembre dernier, il y a eu une modification au parcours de la 32 Lacordaire. Suite à ces modifications, j'ai pu constater un mécontentement général du voisinage. J'ai donc pris la responsabilité de commencer les démarches d'une pétition dans l'espoir de retrouver la quiétude du quartier et le bonheur de mes voisins.</i></p> <p><i>Je vous fait suivre la pétition en question. Je vous invite aussi à lire les commentaires des gens qui ont signés cette pétition. Ils apportent d'autre points et perspectives à cette nouvelle réalité. »</i></p> <p>https://www.petitionenligne.net/modification_du_parcours_de_lautobus_32</p>
Le Président	<p>Le président, après avoir identifié les intervenantes, mentionne que les questions 1 et 3 portent sur le même sujet et il demande à madame Linda Lebrun, directrice exécutive – Planification, Finances et Contrôle de répondre aux questions.</p> <p>Mme Lebrun mentionne que la STM reçoit la pétition et prendra connaissance de l'ensemble des commentaires formulés par les gens qui ont signé cette pétition. Nous sommes parfois contraints de changer des trajets suite à certaines modifications de rues. Il s'agit d'une analyse de différents scénarios. Un choix alternatif doit être fait en tenant compte d'un arbitrage complexe de plusieurs critères d'évaluation incluant la sécurité de tous, l'accessibilité de notre service, les impacts sur la clientèle et les coûts liés à la livraison du service.</p> <p>(voir informations additionnelles dans la réponse de madame Lebrun à la question 3)</p>
<hr/>	
<u>QUESTION 2</u>	
Madame Valérie Rioux	<p>« En mars 2020, le service Navette Or de la STM a été suspendu pour des raisons sanitaires.</p> <p><i>Considérant que les Navettes Or sont essentielles à l'autonomie des personnes âgées et qu'aucune des directives émises par la Direction de la santé publique du Québec ne justifie cet arrêt de service prolongé, quand la STM reprendra-t-elle le service Navette Or? »</i></p>
Le Président	<p>Le président demande à madame Renée Amilcar, directrice exécutive - Exploitation Bus de répondre à la question.</p> <p>Madame Amilcar confirme qu'il y avait eu une directive lors du confinement suite à l'annonce que plusieurs secteurs étaient fermés. Lors du déconfinement, nous avons analysé si la STM devrait offrir de nouveau le service de navette Or et nous avons constaté, autant sur le réseau régulier, une baisse d'achalandage. Et étant donné que le service de navettes Or dessert particulièrement une clientèle très ciblée qui n'était pas</p>

toujours au rendez-vous, nous avons pris la décision de sursoir à ce service pour le moment. Nous allons suivre de près la situation. Toutefois, les trajets qui étaient desservis par les navettes Or sont aussi desservis par nos lignes régulières de même que pour les services de navettes Or sur demande qui sont maintenant desservis par taxis collectifs.

QUESTION 3

Madame Guylaine Laroche

« Depuis le 21 septembre, le parcours de l'autobus 32 de la STM est dévié sur les rues de Jumonville et Lacordaire. Nous avons été avisés de ce changement, 3 jours après, par un avis écrit de l'arrondissement MHM déposé dans nos boîtes aux lettres.

Depuis le 21 septembre, les bus 32 passent plus de 100 fois par jour, de tôt le matin à tard dans la nuit sur les rue Lacordaire zonée 30km/h (entre de Jumonville et Turenne) et sur la rue de Jumonville (entre les rues Lacordaire et Cadillac). Nous avons, avec d'autres voisins, constaté que à plusieurs reprises, le bus dépassent la vitesse permis de 30 km et parfois ne font pas les arrêts au stop. Des plaintes ont été faites à la STM à cet effet.

Je ne peux pas croire qu'on ait décidé, après plus de 40 ans, pour sécuriser les abords de l'école Rosalie-Jetté, fréquentée 180 jours par année, de mettre en danger les enfants du CPE Carcajou, rue De Jumonville, ouvert à l'année?

Le circuit d'avant, sur Turenne à partir de Cadillac, avait des voies larges et ouvertes, le parcours de la 32 étant bordé par le grand parc Pierre-Bedard et l'église Marie-Reine- des-Cœur où il est interdit de stationner pendant la journée. voir la pétition

www.petitionenligne.com/modification_du_parcours_de_l_autobus_32

merci »

Réponse de Mme Lebrun à la question 1.

Mme Lebrun mentionne que la STM reçoit la pétition et prendra connaissance de l'ensemble des commentaires formulés par les gens qui ont signé cette pétition. Nous sommes parfois contraints de changer des trajets suite à certaines modifications de rues. Il s'agit d'une analyse de différents scénarios. Un choix alternatif doit être fait en tenant compte d'un arbitrage complexe de plusieurs critères d'évaluation incluant la sécurité de tous, l'accessibilité de notre service, les impacts sur la clientèle et les coûts liés à la livraison du service.

Mme Lebrun ajoute, pour répondre spécifiquement à Mme Laroche, que le service de la livraison de la STM portera une surveillance accrue quant à la vitesse et au respect du code de sécurité routière sur la rue Jumonville afin de respecter la vitesse permise de 30 km/heure.

Le directeur général

Le directeur général mentionne que des enjeux de sécurité nous ont été invoqués pour lesquels nous avons modifié le parcours. Habituellement, les changements de parcours sont présentés au comité Service à la clientèle de la STM. Dans ce cas-ci, nous n'avons pu le faire dans les délais habituels avec la situation actuelle de pandémie. Ce sera fait en bonne et due forme comme nous avons l'habitude de la faire de façon usuelle. Le changement sera, par la suite, présenté au conseil d'administration une fois que le comité Service à la clientèle entérinera la recommandation.
